

RÉGION

25/09/2020

LIÈGE – JUDICIAIRE

Les Verjans doivent rembourser 4,6 millions d'€ à l'ONSS

Ils sont aussi condamnés à de la prison avec sursis

ARNAUD BISSCHOP

Guy Verjans et son père, Guillaume, sont lourdement condamnés.D.R./FB

Le clan Verjans, des ex-transporteurs routiers installés à Oreye, a été reconnu comme une organisation criminelle dans le cadre d'une gigantesque fraude sociale pour plus de 180 chauffeurs. Tous les chauffeurs étaient déclarés en Slovaquie afin de payer moins de cotisations. La prévention est grave car elle met en péril la sécurité sociale belge.

prevnext

Douze ans de prison et 2 millions d'euros étaient réclamés à l'encontre de Guillaume Verjans, le père, Guy Verjans, le fils, et Monique, l'ex-épouse de Guillaume et la maman de Guy. Le triumvirat risquait gros et, lundi dernier, il a été lourdement condamné à 5 ans et 10 mois de prison et à rembourser 4.605.682,10 € pour les cotisations sociales éludées. En marge de l'organisation criminelle, le tribunal correctionnel a retenu les préventions de faux, faux contrats de travail, absence de Dimona et non déclaration des travailleurs à l'ONSS.

Guillaume Verjans, le patriarche, écope de 24 mois de prison avec un sursis total pour une durée de trois ans et une amende de 80.000€.

Guy, son fils, et Monique, son ex-épouse, sont condamnés à 18 mois de prison avec sursis total pour une durée de trois ans et à une amende de 60.000€.

Les six sociétés du groupe Verjans, trois belges et trois slovaques, sont condamnées à 288.000€ d'amende avec un sursis total pour une durée de trois ans.

Aussi, 300.000€ de créance avaient également été saisis lors de l'enquête et ils ont été attribués à l'ONSS.

Impayable en une vie

Guillaume, Guy, Monique ainsi que leurs six sociétés doivent rembourser, solidairement, 4.605.682,10€ pour les cotisations sociales non payées en Belgique. Une somme colossale pour laquelle ils n'auront pas assez de toute une vie pour la rembourser intégralement. Surtout que les transports Verjans n'existent plus depuis quelques années déjà et que les protagonistes ne sont plus tout jeunes.

Durant près de dix années, entre 2009 et 2019, cette société de transport dont les camions sillonnaient les routes de Belgique et d'Europe sous pavillon slovaque a donc floué l'ONSS belge en éludant des cotisations sociales pour près de 3 millions d'euros car, effectivement, toutes les activités des sociétés se tenaient en Belgique et non en Slovaquie.

Pour arriver à de tels montants, les responsables de six sociétés liées à Verjans, trois slovaques et trois belges, auraient mis en place un véritable système « Verjans ». Dans son prononcé, le président du tribunal a suivi le ministère public, représenté par le substitut de l'Auditeur, Pascale Malderez, en termes d'organisation criminelle. En effet, au sein de cette organisation, chacun des protagonistes est indépendant mais aussi indispensable au fonctionnement du système.

La secrétaire acquittée

Les Verjans étaient également poursuivis pour une prévention de traite des êtres humains (TEH). Ceci pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires lorsqu'un chauffeur roumain s'était fracturé le pied au travail. Tous les protagonistes de ce dossier ont été acquittés pour cette prévention que le tribunal estime non établie.

La secrétaire des Verjans était également sur les bancs des prévenus. Elle a été acquittée pour toutes les préventions. Le tribunal a estimé qu'elle occupait un rôle purement administratif et pas décisionnel et que le système était déjà bien en place lorsqu'elle est arrivée dans la société, le 1^{er} avril 2014.